

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 26 Septembre 2024

Délibération n°20240926_08

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 36

Suppléant : 1

Pouvoirs : 15

= VOTANTS : 52

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : PROJET STRUCTURANT/MOBILITÉ : cofinancement d'une étude complémentaire dans le cadre du projet de halte ferroviaire à Vars

Le jeudi 26 septembre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de CHENON.

Présents : FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine - BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – ROULAUD Jean-Jacques PINEAU Francine – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - BORDES Jean-Jacques MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - POTEL Maryse LASBUGUES Elisabeth - CAMY Bruno - MAGNANT Jocelyne - GOYAUD Philippe – JÉROME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-COMBAUD Renaud pouvoir à FOURÉ Brigitte

2-CAILLAUD Nadia pouvoir à BOIREAUD Philippe

3-CRINE J-Jacques pouvoir à CHARRIAUD Sébastien

4-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier

5-LAMAZIERE Véronique pouvoir à FAURE Sigrid

6-HENTRY Jimmy pouvoir à THURU Marie-Danièle

7-CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

8-GIROUX-MALLOT Françoise pouvoir à J-J BORDES

9-TEILLET Anne pouvoir à BERTRAND Didier

10-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

11-SOURY Christine pouvoir à BOUCHET Éric

12-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES E.

13-ROUMAGNE Magalie pouvoir à POTEL Maryse

14-PINTUREAU Romain pouvoir à COYAUD Pierrick

15-MICHONNEAU Patrick pouvoir à JÉROME G.

Absents/excusés : COMBAUD Alain - BOIZUMAULT Sylvie – FLAUD Yves – KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre - TYSSANDIER Maguy - BOUYSSSET Céline – JEUNE Karine - GRANET-FOUGERAT Liliane - CLAVAUD Gérard - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle -MAHÉ Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – SEVRIT Raymond.

Secrétaire de séance : Éric BOUCHET

Objet : PROJET STRUCTURANT/MOBILITÉ : cofinancement d'une étude complémentaire dans le cadre du projet de halte ferroviaire à Vars

Vu la délibération n°2021.1085 du 17 mai 2021 de la commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine relative au cofinancement des études préliminaires de la réouverture de la Halte ferroviaire de Vars, leur financement,

Vu la délibération n°2024.1155 du 16/07/2024 de la commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine relative au cofinancement des études complémentaires de la réouverture de la Halte ferroviaire de Vars,

Vu le décret n°2019-1588 du 31 décembre 2019 relatifs aux missions et aux statuts de SNCF Gares&Connexions,

Vu la délibération n°20211212_03 du conseil communautaire de Cœur de Charente approuvant les modalités de co-financement et de participation à l'étude d'émergence sur la faisabilité de la réouverture de la Halte de Vars,

La Commune de Vars a souhaité engager la démarche de réouverture de la halte ferroviaire à Vars située sur la ligne TER Angoulême - Poitiers.

Ainsi, des études d'émergence ont été menées en 2020 par SNCF Réseau grâce au cofinancement de la Région. Etudes ayant conclu à la faisabilité technique du projet, pour un montant estimé de 10 890 000 € HT. A l'issue des études d'émergence, des études préliminaires (EP) ont été sollicitées auprès de SNCF Gares&Connexions.

A l'issue de cette phase d'étude le coût global du projet est estimé à 9 000 000 € HT, aux conditions économiques de 2023. Initialement estimé à 10 890 000 € HT, il avait été demandé à SNCF G&C d'optimiser ses coûts et d'étudier des scénarii alternatifs jugés infructueux à l'issue de l'EP.

Malgré la réduction du coût, les partenaires financiers (Etat et Région Nouvelle-Aquitaine notamment) ont estimé que l'étude préliminaire n'avait pas démontré le potentiel de fréquentation de la future halte, et n'avait pas suffisamment étudié les emplacements alternatifs pour optimiser les coûts de l'opération.

Deux études complémentaires ont donc été demandées pour combler ces lacunes. Elles ont été estimées à 35 000 € HT (dont 50% de part Nouvelle-Aquitaine) par SNCF Gares&Connexions. Le présent avenant à la convention de financement intègre ces études complémentaires au programme d'études initial.

Le coût de l'étude complémentaire est estimé à 35 000 € HT répartis comme suit :

	Besoin de financement	Clé de répartition
	(€ HT)	
Région Nouvelle Aquitaine (voté)	17 500 €	50,00%
Banque des territoires / CD16	10 500 €	30,00%
Ville de Vars	4 683 €	13,38%
Communauté de Communes Cœur de Charente	2 317 €	6,62%
TOTAL	35 000 €	100,00%

Monsieur le Président précise que le reste à charge, hors subvention, est réparti entre la commune et la CDC, selon la clef de répartition (2/3 – 1/3) définie lors du plan financement initial de l'étude voté dans la délibération du 1er juillet 2021.

Le programme des opérations envisagées :

A la lumière des études techniques ferroviaires et d'aménagements urbains de la future halte ferroviaire, l'étude complémentaire analyse le potentiel de fréquentation au regard du positionnement territorial du site, des dynamiques démographiques et de l'emploi, en articulation avec l'étude d'exploitation réalisée par SNCF Réseau.

Les livrables attendus sont les suivants :

Etape 1 : Etat des lieux et première approche du potentiel et des contraintes.

Etape 2 : Stabilisation d'une hypothèse de fréquentation tous modes (montant annuels, heures de pointe, week-end/saisonniers...) à 5, 10 et 15 ans (scénarisation médiane et/ou fourchettes).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant à la convention, ci-annexé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

